

Secrétariat général

Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2011

Direction générale  
des ressources  
humaines

La directrice générale  
des ressources  
humaines

Téléphone  
01 55 55 40 00  
Fax  
01 55 55 47 34  
Mél.  
josette.theophile  
@education.gouv.fr

72, rue Régnault  
75423 PARIS Cedex 13

Dans le cadre de la réglementation relative à la négociation préalable déposée par le SGEN-CFDT en vue d'un préavis de grève pour le 15 décembre portant sur l'ouverture de véritables négociations concernant le projet de réforme de l'évaluation des enseignants, l'organisation syndicale a été reçue par le ministre, représenté par la directrice générale des ressources humaines.

Le ministre confirme que le projet d'évolution du système actuel de notation des enseignants vers un processus régulier d'appréciation de leur valeur professionnelle fondé sur un entretien triennal constitue une base de propositions ouvertes à la négociation.

Dans cet esprit, le ministre a bien noté l'accord du SGEN-CFDT pour un calendrier en trois étapes :

- Une première série de bilatérales avec pour objectif de discuter des propositions alternatives des organisations syndicales.
- Une deuxième série de bilatérales destinées à faire émerger la proposition négociée pouvant éventuellement faire l'objet d'un accord soumis à signature des organisations syndicales, comme prévu par la loi du 5 juillet 2010.
- Une réunion multilatérale se tenant au cours du premier trimestre 2012, préparatoire au comité technique qui aura à délibérer sur les textes.

Ceci constitue un constat d'accord de méthode sur l'ouverture de négociations entre le ministère et le SGEN-CFDT.

Le secrétaire général

La directrice générale des ressources  
humaines

Thierry CADART

Josette THEOPHILE